

AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2017-2018-2019

DEMANDES DE RÉVISION ADMINISTRATIVE

AVIS est par les présentes donné qu'en 2018, le rôle triennal d'évaluation foncière 2017-2018-2019 de la Ville de Kirkland sera en vigueur pour un deuxième exercice financier.

En application de la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1), toute personne ayant un intérêt peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision administrative d'une inscription au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision administrative doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'hôtel de ville de Kirkland, 17200 boulevard Hymus, Kirkland et dans les lieux de dépôt mentionnés ci-dessous ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal* de l'exercice financier applicable ;
- être déposée en personne à l'un des lieux de dépôt du Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi jusqu'à 16 h.

255, boulevard Crémazie Est, bureau 600
Montréal (Québec)

1868, boulevard des Sources, bureau 500
Pointe-Claire (Québec)

ou être expédiée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Service de l'évaluation foncière
Ville de Montréal
255, boulevard Crémazie Est, bureau 600
Montréal (Québec) H2M 1L5

Renseignements : 514 280-3825

DONNÉ à Kirkland, ce 15^e jour du mois de novembre 2017.

Martine Musau, avocate
Greffière et directrice des affaires juridiques

PUBLIC NOTICE

THREE-YEAR PROPERTY ASSESSMENT ROLL 2017-2018-2019

APPLICATIONS FOR AN ADMINISTRATIVE REVIEW

NOTICE is hereby given that in 2018, the 2017-2018-2019 three-year property assessment roll of the Town of Kirkland will apply for the second fiscal year.

In accordance with division I of chapter X of the *Act respecting municipal taxation* (CQLR, chapter F-2.1), any person having an interest may file an application for administrative review on the ground that the assessor did not alter the roll as required under the act.

To be admissible, applications for an administrative review must meet the following conditions:

- be filed in the fiscal year during which an event justifying an alteration to the roll occurs or in the next fiscal year, if the assessor does not make the alteration;
- be submitted on the prescribed form available at the Town Hall, 17200 Hymus Boulevard, Kirkland and at the addresses below;
- include the amount under the *By-law concerning fees of the urban agglomeration of Montréal* for the applicable fiscal year;
- be filed in person with the *Service de l'évaluation foncière* of the city of Montréal, at one of the addresses below, Monday through Thursday, from 8:30 a.m. to noon, and 1 p.m. to 4:30 p.m. and on Friday until 4 p.m.

255 Crémazie Boulevard East, suite 600
Montreal (Quebec)

1868 des Sources Boulevard, suite 500
Pointe-Claire (Quebec)

or sent by registered mail to:

Service de l'évaluation foncière
City of Montreal
255 Crémazie Boulevard East, suite 600
Montreal (Quebec) H2M 1L5

Information: 514 280-3825

GIVEN at Kirkland, this 15th day of November 2017.

Martine Musau, Attorney
Town Clerk and Director of Legal Affairs